

La Ville de Sainte-Thérèse collabore avec la SORAC pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel

Sainte-Thérèse, le 18 février 2026. Sainte-Thérèse prend les devants et signe l'entente avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour la récupération des appareils de congélation et de réfrigération de type commercial et institutionnel qui se trouvent sur son territoire.

« En s'associant à la SORAC, la Ville de Sainte-Thérèse pose un geste concret pour l'environnement et démontre son leadership en matière de gestion responsable des matières résiduelles. Ce partenariat permet à nos commerces et institutions de disposer de leurs appareils de réfrigération de façon sécuritaire, conforme et durable », mentionne le maire de Sainte-Thérèse, monsieur Christian Charron.

Ce partenariat marque une avancée concrète pour la région en matière de gestion environnementale, en offrant un service spécialisé pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation en fin de vie.

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de REP.

Les produits visés par le programme sont entre autres les :

- réfrigérateurs et congélateurs;
- cellules de refroidissement;
- celliers réfrigérants;
- refroidisseurs à vin ;
- présentoirs et îlots réfrigérés;
- machines à glaçons;
- distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons;
- machines distributrices réfrigérées et
- appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical.

Consultez la liste complète des produits visés sur le [site web](#) de la SORAC. Les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes sont exclus du programme.

Ces appareils, qui se retrouvent sur le territoire de la Ville de Sainte-Thérèse, pourront être déposés à l'**écocentre de Sainte-Thérèse** situé au 105, rue Blanchard. Ils seront ensuite **pris en charge gratuitement** par la **SORAC** pour l'ensemble des opérations de récupération.

** Les commerces et institutions voulant se départir d'une grande quantité d'appareils sont invités à contacter la SORAC.*

Le recyclage des appareils

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97 % des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières.

Chaque appareil recyclé de façon sécuritaire permet d'éviter le rejet d'une tonne de GES dans l'atmosphère, ce qui équivaut à 4 400 km parcouru avec un petit VUS ou en voiture berline. La SORAC vous invite à visiter son [site web](#) et visionner la [capsule vidéo](#) suivante pour en apprendre davantage concernant les impacts que peuvent avoir ces appareils sur l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

« Protéger l'environnement est une responsabilité partagée. En développant des solutions de collecte adaptées et facilement accessibles, nous aidons les citoyens et les organisations à faire leur part. Il ne s'agit plus seulement d'avoir de bonnes intentions, mais de leur offrir les moyens d'agir concrètement. Nous saluons donc le leadership dont fait preuve la Ville. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère », souligne Nathalie Desjardins, directrice générale de la SORAC.

Pour tous les détails, rendez-vous au www.sainte-therese.ca > Services > Services aux citoyens > Collectes et écocentre.

-30-

Sources :

Ville de Sainte-Thérèse

Caroline Thibault

Directrice Service des communications

c.thibault@sainte-therese.ca / 450 434-1440, poste 2203

SORAC

Nathalie Desjardins

Directrice générale SORAC

nathalie@sorac.ca / 1-888-728-9169 #301